

722

RÉPUBLIQUE ET



CANTON DE GENÈVE

POST TÉLÉGR. LIV.

ARRÊTÉ

- relatif à la dénomination d'un nouveau chemin privé dans la commune de Chêne-Bougeries.

du 13 novembre 1956

LE CONSEIL D'ÉTAT

vu la requête adressée au Département des travaux publics, en date du 3 septembre 1956, par MM. Hochuli et P. Sartorio, architectes, demandant que le nouveau chemin privé, propriété de la Société Immobilière Timandre, porte le nom de "Chemin des Ecurails";

vu le préavis favorable du Conseil municipal de la commune de Chêne-Bougeries; en séance du 30 octobre 1956;

vu le préavis favorable du service des archives d'Etat, en date du 12 septembre 1956;

vu les dispositions du règlement sur la désignation des artères, du 9 octobre 1931,

ARRÊTE :

Il est donné le nom de "Chemin des Ecurails" au chemin privé desservant le lotissement de la Société Immobilière Timandre, parcelle 11.281, débouchant sur le chemin du Volours.

Cette nouvelle dénomination entre immédiatement en vigueur.

Certifié conforme
Le chancelier d'Etat:

Communiqué à :

Travaux 6 ex.
Archives 1 ex.



A. Combel